

28 FEV. 2014

Votants : 78

Convocation du Conseil de Communauté :

le 18 février 2014

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 25 février 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 février 2014

REGIE DES DECHETS MENAGERS – TARIFS 2014 - REDEVANCE SPECIALE DES DECHETS INDUSTRIELS ET AUTRES PRESTATIONS

Titulaires présents :

Gilbert BARANGER, Chantal BARRE, Pilar BAUDIN, Daniel BAUDOIN, Gilles BILLON, Julie BIRET, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Christian BREMAUD, Amaury BREUILLE, Brigitte COMPETISSA, Annie COUTUREAU, Nicole DAVID, Annick DEFAYE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Alain FORT, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Geneviève GAILLARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Jean-Jacques GUILLET, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Florent JARRIAULT, Bernard JOURDAIN, Anne LABBE, Gerard LABORDERIE, Rabah LAICHOIR, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSSENE, Olivier MARIE, René MATHE, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Franck MICHEL, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Jean-Luc MORISSET, René PACAULT, Alain PARROT, Stéphane PIERRON, Christophe POIRIER, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Michel SIMON, Françoise TALBOT, Jean-Michel TEXIER, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Thierry THUBIN, Huseyin YLDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Marc THEBAULT, Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Gaëlle MANGIN à Denis THOMMEROT, Aurélien MANSART à Annie COUTUREAU, Nicolas MARJAL à Franck MICHEL, Alain PIVETEAU à Geneviève GAILLARD, Sylvette RIMBAUD à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Julie BIRET, Jean-Louis SIMON à Pilar BAUDIN, Jean-Claude SUREAU à Josiane METAYER, Jacques TAPIN à Michel GENDREAU, Gérard ZABATTA à Christophe POIRIER

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSSENE, Elisabeth MAILLARD par Gilles BILLON

Titulaires absents :

Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Thierry BUREAU, Patrick DELAUNAY, Catherine GAUFICHON, Jean-Pierre MIGAULT, Daniel VEILLET

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAL, Delphine PAGE, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Jacques TAPIN, Dominique VALLEE, Gérard ZABATTA

Président de séance : Pascal DUFORESTEL

Secrétaire de séance : Julie BIRET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 FEVRIER 2014

REGIE DES DECHETS MENAGERS – TARIFS 2014 - REDEVANCE SPECIALE DES DECHETS INDUSTRIELS ET AUTRES PRESTATIONS

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 29 mai 2013 portant création du nouvel EPCI par fusion-extension de la Communauté de Communes Plaine de Courance (CCPC) et de la commune de Germond-Rouvre,

Le nouvel EPCI ainsi constitué porte à 45 le nombre de communes sur le territoire.

Afin de pouvoir assurer l'équité du service sur l'ensemble du territoire, il convient d'harmoniser les tarifs pratiqués.

Concernant la Redevance Spéciale, il convient de préciser les modalités d'application : à savoir : 840 litres d'exonération par semaine pour les entreprises assujetties à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ; sinon, la facturation se fera au 1er litre collecté.

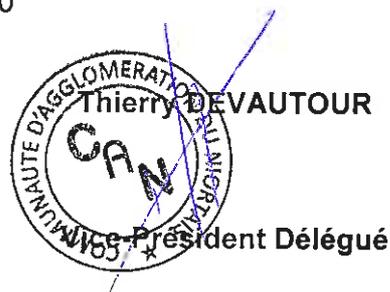
L'ensemble des tarifs applicables sur l'intégralité du nouveau territoire est listé de manière exhaustive dans le tableau joint.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Adopter les tarifs annexés à la délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0



PRESTATIONS	TARIFS EN VIGUEUR
	à compter du 01/01/2014 Euros
A- CONTENEUR A GRAVATS ET ENCOMBRANTS (Inclus carburant et personnel, exclu le traitement des déchets non recyclables)	
A 1- Mise à disposition avec pose et dépose	
A 1 1- Conteneur 7 m ³	118,70
A 1 2- Conteneurs 30m ³	191,00
A 2- Pose et dépose d'un conteneur 7 m ³ propriété de l'usager	74,20
A 3- Bac 7m ³ forfait aire de grand passage	260,00
A 4- Chargement de déchets verts au grappin	52,00
A 5- Tarif location porteur plus remorque l'heure	88,40
B- CONTENEUR A VERRE OU PAPIER-CARTON DES PROFESSIONNELS	
B 1- Pose et dépose d'un conteneur verre	
B 1 1- Rotation pose et dépose d'un conteneur verre	40,00
B 1 2- location mensuelle d'un conteneur verre	20,00
B 2- Collecte des cartons des professionnels benne de 12m ³	
B 2 1- Rotation pose et dépose de la benne	80,00
B 2 2- location mensuelle de la benne	40,00
B 3- Collecte des cartons des professionnels borne d'apport volontaire	
B 3 1- Rotation pose et dépose de la borne	60,00
B 3 2- location mensuelle de la borne	30,00
B 4- Collecte des cartons des professionnels bac de 660 litres tarif par bac et par collecte, location comprise	10,00
C- LOCATION BENNE A ORDURES (départ et retour aux Ateliers Communautaires)	
C 1- Véhicule (sans carburant, sans conducteur), le km parcouru	3,98
C 2- Fourniture de carburant	Prix courant + 0,01 €/L
D- ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS : REDEVANCE SPECIALE	
D 1- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté une exonération est appliquée aux redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 140 litres par jour ouvrable.	0,0214
D 1 bis- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté déchets recyclables ou compostables	0,0117
D 2- Collectes supplémentaires - zones collectées plus d'une fois par semaine hors circuit ou hors fréquence hebdomadaire de la zone	
D 2 1- prise en charge hebdomadaire, la collecte supplémentaire (prix de revient)	70,00
D 2 1 1- Prise en charge prêt ponctuel de conteneurs (prix de revient)	70,00
D 2 2- le litre collecte et traité une exonération est appliquée aux redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 140 litres par jour ouvrable, exonération non cumulable avec D.1	0,0214
D 2 3 le litre collecte et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs	0,0214
D 2 4- le litre collecte et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs uniquement pour déchets recyclables triés	0,0117
D 3- Habitation légères de loisir - forfait à l'année	126,85
D 4- Zones collectées 5 fois par semaine (fréquence 5)	
D 4 1 - Forfait pour collecte d'un conteneur de 120 litres, par an	157,33
D 4 2- Forfait pour collecte d'un conteneur de 240 litres, par an	314,63
D 4 3- Forfait pour collecte d'un conteneur de 330/360 litres, par an	432,64
D 4 4- Volume de conteneurs distribués supérieur ou égal à 330 litres, le litre collecte au delà de 330 litres de volume distribue	0,0214
D 5- Forfait applicable aux professionnels pour collecte des cartons hors conteneurs	314,63
E- REMPLACEMENT DE CONTENEURS	Prix TTC résultant des marchés en cours suivant le type de conteneurs + prise en charge forfaitaire 70€
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 140 litres	
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 240 litres	
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 330 litres	
F- ENLEVEMENT DECHETS DES HALLES	
F.1- Enlèvement du compacteur 2 et 3 fois par semaine, à l'année	
F 1 1- Location du compacteur	
F 1 2- Location table élévatrice	
F 1 3- 115 enlèvements	
F 1 4- Maintenance et nettoyage de la fosse	
F 1 5- Forfait contrôle machines entretien et vérification périodique table élévatrice	1 180,00
F.2- Compacteur 12m ³ (incluant table élévatrice) par enlèvement pose et dépose	
F 3- Enlèvement du polystyrène, par rotation	50,00
G- REDEVANCE DEPOT DE CLASSE 3 ET INSTALLATION DE COMPOSTAGE	
G 1- Déchets inertes, la tonne	9,65
G.2- TGAP perçue au profit de l'Etat	Montant fixé par décret
G 3- Déchets pour compostage, la tonne	
G 3 1- Déchets en mélange, la tonne	29,40
G 3 2- Broyats Déchets Verts et Tontes, la tonne	20,00
G 3 3- Branches et Branchages, la tonne	20,00
G 4- Déchets recyclables (cartons, papiers, ferrailles), la tonne	Gratuit
H- REDEVANCE COMMERCANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES EN DECHETERIES	
H 1- Déchets tout-venant, le m ³	27,60
H 2- Déchets verts, le m ³	9,45
H 3- Déchets inertes, le m ³	7,55
H 4- Bois le m ³	16,90
H.5- Déchets ménagers spéciaux le kilogramme	3,18
H.6- Pneumatiques de berline, le pneumatique	3,18
H 7- Déchets recyclables	Gratuit
I- REDEVANCE CENTRE DE TRANSFERT	
I 1- Redevance pour déchets ménagers et assimilables, la tonne	114,90
J- BADGE DE PESAGE POUR ACCES AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS	25,20
K- VENTE DE COMPOST FRIS SUR LE SITE	
K 1- Par les professionnels, la tonne	11,80
K 2- Par les professionnels par quantités de 100 tonnes et plus, la tonne	8,00
K 3- Particuliers résidant sur le territoire de la CAN	Gratuit
K 4- Par les particuliers résidant sur le territoire de la CAN par quantité d'1 tonne et plus, la tonne	11,60
K 5- Par les professionnels, refus de crible végétère, la tonne plus de 100 Tonnes achetées/an	15,00
moins de 100 Tonnes achetées/an	9,50
L- VISITES DES INSTALLATIONS ET REPONSES AUX ENQUETES	
L.1- Par des organismes para-publics ou des sociétés privées	94,60
L.2- Par des groupes d'élus, des techniciens, des scolaires des étudiants et des réseaux auxquels adhère la C A N	Gratuit
M- DUPLICATA DE FACTURES	10,60